

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 15 AVRIL 2025**

**Délibération n° 028 - 2025**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Christophe DESMARIS - Françoise ROUX - Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 35) - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET - Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT

**Membres excusés avec un pouvoir** : Sébastien RIGAUDIER (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX jusqu'à 18 h 35) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

**Membre excusé** : Fabrice THOMASSON

**Membre absent** : Gaëlle DIMBERTON - Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

**Membres présents à la séance** : 12

**Membres excusés avec un pouvoir** : 3

**Membre excusé** : 1

**Membres absents** : 3

**Secrétaire de séance** : Françoise ROUX MANIGAND

**OBJET** : **DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES PUBLICS**

**Rapporteur** : Jean-Yves BREVET :

L'État, dans le cadre notamment de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), sollicité la validation des projets en Conseil municipal pour toute demande de subvention en sa direction.

Trois projets sont concernés par cette démarche :

- Le projet de rénovation du restaurant scolaire (thermique, acoustique, esthétique, fonctionnel...) : coût opération TTC estimé : 527 500€ opération
- Le projet de végétalisation, désimperméabilisation et réaménagement des cours des deux écoles : 350 000€ TTC opération
- La création d'un atelier d'arts plastiques : 108 000€ TTC opération.

Dans ce cadre, la commune sollicitera des subventions, aux taux maximaux :

- Pour le projet rénovation du restaurant scolaire : 40% du coût opération HT au titre de la DETR
- Pour le projet cours d'écoles : 40% du coût opération HT au titre du Fond vert
- Pour le projet de création d'un Atelier d'arts plastiques et salle associative mutualisée : 40% du coût opération HT au titre de la DETR

Pour ce dernier projet, un lien sera réalisé avec la DRAC pour considérer l'opportunité d'une subvention à hauteur de 25%.

Toute demande de subvention complémentaire, auprès d'autres potentiels financeurs, pourront être réalisées.

Les subventions, une fois notifiées, feront l'objet d'une information spécifique en Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Ouï l'exposé,**  
**A l'unanimité,**

**VALIDE** les enveloppes projets telles que présentées ci-avant

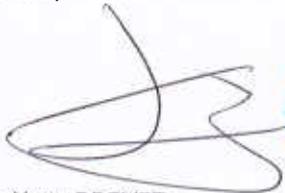
**AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions telles que présentées ci-dessus et toute subvention complémentaires opportunes

**AUTORISE** le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention et tous documents afférents

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

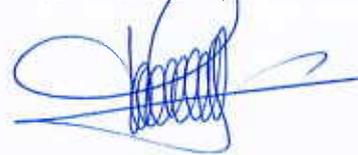
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Jean-Yves BREVET

Le secrétaire de séance,



Françoise ROUX MANIGAND

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.